

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 88

présenté par
M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Davantage encore que les alinéas précédents, cet alinéa n'a absolument pas sa place dans la loi.

La fixation des conditions de rémunération relève du niveau réglementaire.